



OFFICE OF

DAVID P. WILSON

GENERAL SECRETARY / HEADQUARTERS OPERATIONS OFFICER

CHURCH OF THE NAZARENE • INTERNATIONAL HEADQUARTERS

Juin 2007 – Régions de la Mission mondiale

NOTE AUX: Surintendants de district
Secrétaires de district

DE LA PART DE: David P. Wilson

OBJET: INFORMATION SUR L'ASSEMBLEE GENERALE 2009

La vingt-septième Assemblée générale de l'Eglise du Nazaréen débutera à Orlando en Floride (Etats-Unis) le dimanche 28 juin 2009. Elle se conclura probablement le vendredi 3 juillet. Les conventions générales/globales précéderont l'assemblée du 24 au 26 juin.

Les assemblées des districts se réunissant entre juillet 2007 et août 2008 éliront des délégués conformément au *Manuel* (paragraphe 301 à 301.2). Pour cette raison, j'attire votre attention sur plusieurs étapes importantes:

1. Les paragraphes 301 à 301.2 du *Manuel* définissent la représentation des districts à l'assemblée générale. La représentation des districts en phase 1 par un délégué non-votant est précisée au paragraphe 301.3. Les tableaux se référant à tous les districts sont les suivants:

DISTRICT EN PHASE 3 <u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	DELEGUES		
	<u>MINISTERIELS</u>	<u>LAIQUES</u>	<u>TOTAL</u>
0 - 2 000	SD*	1	2
2 001 - 5 500	SD + 1	2	4
5 501 - 9 000	SD + 2	3	6
9 001 - 12 500	SD + 3	4	8
12 501 - 16 000	SD + 4	5	10
16 001 - 19 500	SD + 5	6	12
19 501 - 23 000	SD + 6	7	14
23 001 - 26 500	SD + 7	8	16
26 501 - 30 000	SD + 8	9	18
30 001 - 33 500	SD + 9	10	20

DISTRICT EN PHASE 2	DELEGUES		
	<u>MINISTERIELS</u>	<u>LAIQUES</u>	<u>TOTAL</u>
	SD	1	2

DISTRICT EN PHASE 1	DELEGUE (<i>non-votant</i>)		
	<u>MINISTERIEL</u>	<u>LAIQUE</u>	<u>TOTAL</u>

* SD: surintendant de district

	SD	0	1
--	----	---	---

2. Avant l'assemblée du district qui élira les délégués, veuillez vous référer aux instructions qui ont été données par le conseil des surintendants généraux aux bureaux régionaux et aux districts concernant la nomination / l'élection des délégués en 2009. Remarque: Si un membre du conseil général réside dans votre district, il n'est pas délégué d'office à l'assemblée générale en vertu de son poste.

Tous les délégués élus et suppléants et les informations concernant les affectations aux comités permanents seront communiqués en utilisant le formulaire de certificat d'élection (CE), d'un format de 4 pages. Mentionnez le nom de chaque délégué tel qu'il apparaît sur le passeport de la personne et indiquez l'adresse postale, l'adresse d'habitation (si elle est différente), les numéros de téléphone principaux et secondaires et les adresses électroniques de chaque personne. Sur le formulaire, mentionnez les délégués dans leur ordre d'élection. Selon la directive du conseil des surintendants généraux, "dans les régions où l'obtention de visas est difficile", élisez DEUX FOIS PLUS de délégués suppléants que le nombre de délégués auquel votre district a droit. Merci de mentionner tous les délégués suppléants élus: si nécessaire, utilisez une feuille supplémentaire pour le faire. **Notez que le formulaire de certificat d'élection doit être signé par le surintendant général, le surintendant de district ainsi que le secrétaire de district.** (S'il vous est impossible d'obtenir la signature du surintendant général, envoyez le quand même au bureau régional et le bureau du secrétaire général obtiendra la signature nécessaire.) Envoyez un exemplaire de ce formulaire complété au bureau régional et gardez un exemplaire pour vos registres. (Le bureau régional enverra une copie au secrétaire général.) Si votre district en phase 3 a droit à plus de 14 délégués, veuillez utiliser une feuille séparée pour mentionner les délégués supplémentaires.

Ce document peut être envoyé par télécopie (fax). Le document peut également être envoyé au bureau régional par courrier électronique en utilisant une signature électronique. Le système informatique n'acceptera qu'une seule signature qui devra toujours être celle du surintendant de district. Les exemplaires papier peuvent inclure toutes les signatures et être envoyées par courrier ou par fax au bureau régional.

3. Une réunion des délégués élus devra avoir lieu avant la fin de l'assemblée. A ce moment, un président de la délégation sera élu et tous les délégués seront affectés à un comité. Pour aider les délégués à choisir à quel comité participer, une feuille d'information décrivant les responsabilités de chaque comité devra être donnée à chacun (Comités permanents – Devoirs). Les critères de répartition des délégués dans les différents comités (extraits des règles de procédure de l'assemblée générale) sont donnés en page trois du formulaire CE.

Notez qu'un délégué ne peut être membre que d'un seul comité et la délégation ne peut affecter plus d'un de ses membres dans un même comité sans que la délégation soit représentée par un membre dans tous les comités. De même, chaque comité doit compter un ministre et un laïc de la délégation avant de pouvoir accueillir deux ministres ou deux laïcs.

4. L'assemblée du district peut décider de désigner les délégués et suppléants élus à l'assemblée générale comme "Comité des résolutions" qui aura le droit d'agir si le district souhaite envoyer des résolutions à l'assemblée générale. Lors de l'envoi de résolutions, un exemplaire de chaque résolution sera proposé sur le formulaire officiel. **Toutes les résolutions doivent être reçues par le bureau du secrétaire général avant le 1^{er} décembre 2008.**

Le formulaire peut être envoyé par courrier électronique avec une signature électronique à l'adresse gensec@nazarene.org. Ce document peut également être envoyé par télécopie (fax). Remarque: le bureau régional recevra une copie de toute résolution proposée par le district.

5. Une carte de "certificat d'élection" sera préparée pour chaque délégué(e) (ou suppléant qui remplace un délégué) par le bureau du secrétaire général. Toutes les cartes seront conservées par chaque coordinateur régional de l'assemblée générale et distribuées lors de l'enregistrement à l'assemblée générale.
6. Selon le paragraphe 331.1 du *Manuel*, "après l'élection des délégués à l'assemblée générale, chaque délégation de district en phase 3 se réunira pour sélectionner des candidats à la nomination pour le conseil général..." Ces formulaires sont fournis par les directeurs régionaux aux districts de la Mission mondiale en phase 3. Toutes les nominations proposées par le district doivent être envoyées **au bureau régional** pour que l'examen des nominations par les conseils nationaux concernés et par le conseil consultatif régional soit planifié.
7. Une lettre de visa sera établie pour chaque délégué. Pour faciliter l'envoi de ces lettres, veuillez vous assurer que chaque nom mentionné sur le formulaire de certificat d'élection (CE) est identique au passeport de la personne. Si ce n'est pas le cas, le délégué peut voir son visa refusé pour cette seule raison, car le nom figurant sur la lettre de visa sera tiré du formulaire CE. Des lettres de visa pour les visiteurs à l'assemblée générale seront envoyées uniquement à réception d'une autorisation écrite du directeur régional concerné. La date limite pour les demandes de lettres de visa pour les délégués ou les visiteurs est fixée au **15 février 2009**.
8. TOUS les documents concernant l'assemblée générale doivent être envoyés **au bureau régional immédiatement** après votre assemblée.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de chaque formulaire mentionné dans cette note (excepté le formulaire mentionné au paragraphe 6). Les formulaires sont disponibles en cinq langues: anglais, français, coréen, portugais et espagnol. Si vous avez besoin de formulaires supplémentaires ou d'exemplaires dans une langue différente vous pouvez, soit accéder directement à ces formulaires dans la zone dédiée à l'assemblée générale du site web nazarene.org à l'adresse <http://www.gacorlando.org>, soit les demander en contactant le bureau régional ou de champ.

Le bureau du secrétaire général désire être à votre service. Nous souhaitons porter soigneusement attention au détail avant l'assemblée générale afin qu'il y ait une plus grande liberté dans la conduite des responsabilités importantes de l'Eglise. Nous vous remercions de nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

sm

Pièces jointes

Copies: Conseil des surintendants généraux
Directeur du département de la Mission mondiale
Directeurs régionaux
Coordinateurs de la stratégie du champ
Coordinateurs régionaux de l'Assemblée générale